

COMMUNE DE BLODELSHEIM

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM - SEANCE DU 31 Mai 2012

A 20 heures, sous la présidence de Monsieur François BERINGER , Maire

Etaient présents :

BERINGER Ludovic, BRUN Bernard, DANNER Christophe, FOHRER Simone, GOETZ Marc,
HOMBERT Liliane, INVERNIZZI Corinne, LANG Annette, SARTORIO Etienne, MULLER Monique

Absents excusés : WALTISPERGER Patrice, BRUN Claude

Secrétaire de séance : Daniel MAURER

Note : Mme LANG Annette a rejoint l'assemblée à 21 H 25

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5.4.2012
 2. Achat d'une propriété sise 23 rue du Canal d'Alsace
 - a) Achat de la propriété
 - b) Demande d'achat d'une partie de la propriété
 3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif 2011
 4. Location de locaux communaux
 5. Indemnité de conseil
 6. Réfection d'un garde-corps sur le canal d'irrigation de la Harth
 7. Achat d'une camionnette pour les services techniques
 8. Dépôt de gravats
 9. Elections législatives
 10. Divers et communiqués
 - a) Urbanisme
 - b) Défibrillateur
 - c) Points d'apport volontaire
 - d) Subvention pour licenciés sportifs
 - e) Prix pour la 1^{ère} fleur
 - f) Orgue Silbermann
 - g) Vandalisme
 - h) Mise à jour des plans cadastraux
 - i) Piscine de Fessenheim
 - j) Aménagement de la cour d'école
 - k) Aide aux devoirs
- TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire salue l'assemblée et remercie les membres pour leur présence.

Il évoque les festivités du 30^e anniversaire du jumelage GIMONT-BLODELSHEIM qui se sont déroulées du 16 au 20 Mai.

Il remercie tous ceux qui ont contribué à la bonne réussite de ces journées ainsi qu'au déroulement de l'accueil des Gimontois.

Il transmet également au Conseil municipal les remerciements de Monsieur le Maire de Gimont pour le chaleureux accueil qui a été réservé à la délégation Gimontoise forte de 39 personnes.

Puis, il aborde l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2012

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 avril 2012 est approuvé à l'unanimité.

2. ACHAT D'UNE PROPRIETE SISE 23 RUE DU CANAL D'ALSACE

a) Achat de la propriété

. Vu la délibération du 5 avril 2012 par laquelle le Conseil Municipal se déclare favorable à l'achat de la propriété sise 23 rue du Canal d'Alsace à Blodelsheim et implantée sur la parcelle section 2 N° 58 d'une surface de 8 a 45 ;

. Vu l'estimation de la valeur du bien effectuée par la Direction Générale des Finances Publiques « Division France Domaine » en date du 11 mai 2012 ;

. Considérant que l'achat de cette propriété permettra d'améliorer considérablement la sécurité routière et piétonne dans la rue du Canal d'Alsace à proximité de l'église ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'acquérir la propriété susvisée mise en vente par les propriétaires à savoir M. et Mme SITTERLE Henri et M. et Mme SITTERLE René au prix de 120 000 € ;

- de confier la rédaction de l'acte de vente à Maîtres BOISUMEAU et COUSTEAU d'Ensisheim ;

- de prendre en charge tous les frais liés à la transaction ;

- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces relatives à ce dossier ;

- d'imputer la dépense à l'article 2138 du budget 2012 où le crédit nécessaire a été prévu.

b) Demande d'achat d'une partie de la propriété

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. et Mme RICHERT Jean-Michel, propriétaires riverains de la propriété mise en vente, par laquelle ces derniers demandent à racheter à la commune la partie arrière de la parcelle 58 de la section 2 d'une surface d'environ 1,80 ares.

Considérant que le projet de sécurisation de la rue du Canal d'Alsace à cet endroit n'est pas encore connu à ce jour,

le Conseil Municipal ESTIME qu'il est trop tôt pour se prononcer quant à cette demande et DECIDE d'en redélibérer ultérieurement.

3.RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2011

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente et commente le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'année 2011.

Un exemplaire du rapport est joint en annexe 1 du présent compte-rendu et avait été diffusé en connaissance à tous les membres du Conseil Municipal avant la réunion.

Le Conseil Municipal en prend acte et, à l'unanimité, ADOPTE le rapport.

Les observations suivantes relatives à la gestion de l'eau et de l'assainissement sont formulées :

- un curage des réseaux de collecte des eaux usées sera à programmer cet automne ;
- lors du curage annuel des tabourets siphons servant à la collecte des eaux pluviales, il conviendra de vérifier si le prestataire de service dépose les « sceaux à boue » se trouvant dans certains avaloirs afin de bien nettoyer les fonds des regards ;
- un lien permettant de consulter la note d'information de l'Agence de l'Eau « Rhin Meuse » jointe au rapport susvisé et concernant les redevances figurant sur la facture d'eau, pourra être mis sur le site internet de la commune.

4.LOCATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par deux kinésithérapeutes qui envisagent de s'installer dans le secteur et qui seraient intéressés par la location des locaux communaux sis 8 rue d'Ensisheim (ex-trésorerie) pour y installer leur cabinet.

Naturellement, les locaux concernés nécessiteraient certains aménagements.

Afin de définir la nature des travaux à engager et de pouvoir répondre aux demandeurs en toute connaissance de cause, le Conseil Municipal décide de visiter les locaux Mardi le 5 juin 2012 à 19 H 30.

A l'issue de la visite, la liste des travaux à réaliser pourra être dressée et une consultation pourra être lancée afin de connaître le coût des travaux à réaliser.

Le Conseil Municipal se déclare favorable à ce type de location et charge Monsieur le Maire de poursuivre les négociations avec les demandeurs.

5.INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du décret N° 82979 du 15.11.1982 et l'arrêté interministériel du 16.12.1983 relatifs à l'indemnité de conseil qui peut être versée au comptable du trésor.

Cette indemnité avait été allouée à Mme VEILLARD Christine jusqu'au 31.12.2011 par délibération du Conseil Municipal du 20 avril 2011.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE :

- de reconduire l'indemnité de conseil prévue par les textes susvisés au tarif et selon les modalités fixées par l'arrêté du 16.12.1983 au profit de Mme VEILLARD Christine jusqu'au 31.12.2012,
- que cette indemnité est accordée au taux maximum.

6.REFECTION D'UN GARDE CORPS SUR LE CANAL D'IRRIGATION DE LA HARTH

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi par le Bureau de l'Association Foncière de Blodelsheim en vue de la remise en état ou du remplacement du garde-corps d'un pont franchissant le canal de la Harth (1^{er} pont au Nord de la RD 50).

En fait, les services de la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) ont appelé l'attention de la commune et de l'Association Foncière de Blodelsheim sur l'état vétuste de ce garde-corps et sur le danger que cela présentait pour les utilisateurs du pont.

A noter que ce type d'ouvrage était, il y a quelques années encore, entretenu par l'ex « D.D.A.F. » dont les compétences ont été transférées à la D.D.T. laquelle n'entretient plus ces ponts, faute de moyens !...

Vu le problème de sécurité que pose l'état vétuste de ce garde-corps,

Vu le devis relatif au coût des travaux de remplacement et s'élevant à 5 000 € H.T.,

Vu la proposition de l'Association Foncière de Blodelsheim de participer financièrement à l'opération,

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE

- de faire procéder au remplacement du garde-corps susvisé,
- de solliciter une subvention du Département pour cette opération,
- de répartir la part non subventionnée par le Département à raison de 50 % pour la Commune et 50 % pour l'Association Foncière de Blodelsheim.

7.ACHAT D'UNE CAMIONNETTE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé en vue de l'achat d'une camionnette neuve tri-benne pour les services techniques.

Les caractéristiques du véhicule à acquérir ont été définies par les agents techniques, utilisateurs de la camionnette.

Vu l'utilité de cette acquisition,

Considérant qu'un crédit de 40 000 € a été ouvert au budget 2012 sous l'article 2182 pour le financement du véhicule,

Le Conseil Municipal, après délibération,

CHARGE Monsieur le Maire :

- de procéder à l'analyse des offres reçues avec les agents techniques,
- de passer commande du véhicule retenu après cette analyse,

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

8. DEPOT DE GRAVATS

La Commune dispose d'un dépôt de gravats situé à l'arrière de la déchèterie et acceptant les matières suivantes :

- déchets verts
- bois
- gravats et matières inertes.

Ce dépôt est accessible pendant les heures d'ouverture de la déchèterie.

Exceptionnellement, la clé peut être retirée à la Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat, pour y accéder en dehors des horaires d'ouverture de la déchèterie.

Cependant, de plus en plus fréquemment les usagers sollicitent la clé pour le vendredi après-midi, le samedi voire le week-end entier ce qui peut générer certaines dérives notamment en ce qui concerne la nature des matériaux déposés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- RAPPELLE
- que la délivrance de la clé du dépôt de gravats par le secrétariat de la Mairie doit rester exceptionnelle,
 - que la plateforme intercommunale du HARTHLE se trouvant à Fessenheim est ouverte le Vendredi de 14 H à 16 H et le Samedi de 8 H à 12 H et de 14 H à 16 H et que les habitants de Blodelsheim peuvent y accéder sans problème.
- DECIDE
- que dorénavant toute délivrance de clé pour des plages horaires ne correspondant pas aux heures d'ouverture de la mairie, est INTERDITE

9. ELECTIONS LEGISLATIVES

Le Conseil Municipal établit le planning des permanences à tenir au Bureau de Vote les 10 et 17 juin 2012 pour les élections législatives.

10. DIVERS ET COMMUNIQUES

a) Urbanisme

Monsieur le Maire communique la liste des demandes de permis de construire et déclarations préalables déposés en Mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal (PC N° B0007 à B0009 – DP B0008 à B00014 – PD B0002).

b) Défibrillateur

Le défibrillateur volé dans le boîtier se trouvant sur la façade de la Mairie puis retrouvé dans un fossé lors de l'opération « Haut Rhin Propre », a été renvoyé au fournisseur pour contrôle et réparation éventuelle.

Hélas, l'appareil est irréparable.

Le Conseil Municipal DECIDE de solliciter une offre en vue de l'achat éventuel d'un défibrillateur à installer au Poney Parc.

c) Points d'apport volontaire

La Communauté de Communes envisage d'acquérir des conteneurs pour les communes qui souhaitent installer des « points d'apport volontaire » supplémentaires.

Le Conseil Municipal estime que la commune est à ce jour suffisamment desservie et qu'il n'y a pas lieu de créer de points supplémentaires.

d) Subvention pour licenciés sportifs

Une ligne de crédit intitulée « jeunes licenciés sportifs ASB » a été ouverte sous l'article 6574 du budget 2012 pour un montant de 200 €.

Le Conseil Municipal DECIDE de passer cette ligne à 320 € par prélèvement de 120 € sur la rubrique « Divers sur DCM ».

La somme de 320 € permettra de verser à l'ASB une subvention de 5 € par licencié, non plus aux seuls licenciés de moins de 18 ans mais à tous les licenciés du club, quel que soit leur âge.

e) Prix pour la 1^{ère} fleur

La commune s'est vue décerner officiellement « la 1^{ère} fleur » à l'occasion de la cérémonie du fleurissement qui s'est tenue à Strasbourg le 25 mai 2012.

A cette occasion, un chèque de 300 € a été remis à la commune par le Comité Régional du Tourisme d'Alsace.

f) Orgue Silbermann

L'Association « Itinéraire des Orgues Silbermann » procède à l'enregistrement de tous les orgues Silbermann d'Alsace.

Un premier CD est en cours de réalisation avec quatre orgues dont celui de Blodelsheim.

L'enregistrement s'est déroulé le 30.5.2012.

g) Vandalisme

Plusieurs actes de vandalisme ont été relevés à Blodelsheim ces derniers temps : vol de deux vélos communaux, dégradation de fleurs au restaurant « Au Lion d'Or », voiture accidentée rue de la Carrière...

Monsieur le Maire invite l'assemblée à signaler tout fait suspect à la gendarmerie.

h) Mise à jour des plans cadastraux

Monsieur GEMBERLE, géomètre du cadastre, a procédé à une tournée dans le village afin de mettre à jour les plans cadastraux (nouvelles constructions etc...)

i) Piscine de Fessenheim

Monsieur le Maire recevra le collectif « Sauver la piscine de Fessenheim » le 21 juin à 18 H.

Les conseillers qui souhaitent assister à l'entretien seront les bienvenus.

j) Aménagement de la cour d'école

Un crédit a été ouvert au budget afin de procéder à une étude relative à l'aménagement de la cour d'école.

Des offres seront sollicitées pour la réalisation de cette étude.

k) Aide aux devoirs

Les bénévoles de « l'Aide aux devoirs » qui interviennent à l'école « Les Tilleuls » ont sollicité Mme SCHMITT Sylvia en vue de l'organisation d'un repas de clôture de saison.

Se pose la question du financement de ce repas qui antérieurement était pris en charge par la Maison des Jeunes.

L'animation jeunesse ayant été transférée à la Fédération Départementale des Foyers-Clubs du Haut Rhin, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter cet organisme à ce propos.

Monsieur le Maire rappelle qu'il conviendra de programmer une réunion avec la FDFC68 pour faire le bilan du fonctionnement de la Farandole ces trois derniers mois.

Il signale aussi que la FDFC68 organisera son assemblée générale le 22.6.2012 et que la commune y est invitée.

TOUR DE TABLE

Monsieur BRUN Bernard demande des précisions concernant la cérémonie du 17 juin prochain, notamment en ce qui concerne la sécurité routière autour de l'église.

Madame LANG lui communiquera les éléments nécessaires et fera le point avec M. BRUN.

Mme LANG Annette signale que la participation financière versée par la Communauté de communes « Essor du Rhin » à l'Association de Gestion Petite Enfance, augmente d'année en année en raison d'un dispositif législatif ne permettant plus de récupérer certains frais auprès des familles.

Elle évoque également la cérémonie du fleurissement qui s'est tenue à Strasbourg le 25.5.2012 et au cours de laquelle la commune s'est vue décerner officiellement la 1^{ère} fleur.

Mme MULLER Monique souhaite connaître l'état d'avancement du projet de création d'un SKATE PARC.

Monsieur le Maire lui répond qu'il est entrain de collecter des informations pour entamer l'étude du dossier.

Elle signale également qu'il convient de régler la température de l'eau du lave-vaisselle de la salle polyvalente.

Enfin, elle souhaite savoir où en est la procédure d'acquisition d'une auto-laveuse pour le sol de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire l'informe qu'une première démonstration a été faite avec une machine de marque KARCHER et que d'autres rendez-vous pour des démonstrations seront programmés.

Monsieur Marc GOETZ signale qu'un courrier a été adressé par la Communauté de Communes « Essor du Rhin » aux entreprises et locataires de logements afin qu'ils se prononcent sur le choix de la taille d'un bac pour la collecte des ordures ménagères à partir de 2013.

Ce courrier n'était pas clair et a été mal compris par les destinataires.

L'information a déjà été relayée à la Communauté de Communes.

La séance est levée à 22 H 45.

Blodelsheim, le 7 juin 2012

Le Maire

François BERINGER